

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 88

(SUPPLÉMENT À LA « LETTRE DES AMIS » N° 149)

**LES DEVOIRS DE L'INSTITUTEUR COMMUNAL,
IL Y A 150 ANS,
EN HAUTE-GARONNE**

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Par
Gilbert FLOUTARD

A l'heure où Claude Allègre, Ministre de l'Education Nationale, entend réintroduire à l'école primaire l'enseignement de la morale abandonné depuis mai 68 et envisage de faire subir aux futurs professeurs d'école formés dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres une épreuve de morale civique⁽¹⁾, il me paraît intéressant de proposer à votre réflexion les conseils prodigués, il y a 150 ans, aux Instituteurs communaux de Haute-Garonne enseignant en milieu rural tels qu'ils figurent en introduction du *Grand Livre à l'usage des Ecoles primaires renfermant les tableaux et registres obligatoires pour la bonne tenue d'une école*, déposé aux Archives départementales⁽²⁾.

Nous sommes en 1854. Voici plus de vingt ans que la loi Guizot⁽³⁾ a imposé aux communes l'ouverture d'écoles publiques et que, dans la plupart des chefs-lieux de départements, ont été créées des Ecoles Normales chargées de former les futurs enseignants⁽⁴⁾.

Dans la commune du Burgaud⁽⁵⁾, John Paul Miquel vient d'être nommé instituteur, chargé de la direction de l'école. Sorti depuis peu de l'Ecole Normale de Toulouse, il dispose, tout comme ses collègues des écoles voisines du *Grand Livre des Ecoles primaires*, véritable registre indispensable sur lequel il indique avec précision, tous les mois, les résultats obtenus par ses élèves tandis que les membres du comité local de surveillance⁽⁶⁾, chargés de contrôler son travail, ne manquent pas d'inscrire, à chacune de leur visite, leurs appréciations.

En ouvrant son registre offert, comme il est précisé, aux instituteurs : "*ces humbles mais honorables fonctionnaires que le gouvernement a placé dans chaque commune pour l'éducation de la jeunesse*", John Paul Miquel découvre tout d'abord de bien édifiants préceptes dont on l'invite à s'inspirer dans sa conduite quotidienne. Ainsi, lui apprend-on que "*l'ordre a trois avantages : il soulage la mémoire, il ménage le temps, il conserve les choses*" que "*le désordre a trois inconvénients : l'ennui, l'impatience et la perte de temps*".

Poursuivant plus loin sa lecture, on propose à sa méditation cette sublime pensée extraite du Livre de la Sagesse : "*Le fruit des bons travaux est plein de gloire et la racine de la Sagesse ne sèche jamais*".

Plus loin encore, on lui rappelle, afin qu'il ne l'oublie pas, l'article 4 du statut des écoles communales, article essentiel s'il en est, précisant que : "*Dans toutes les divisions l'instruction morale et religieuse tiendra le premier rang. Des prières commenceront et termineront toutes les classes, des versets de l'Ecriture Sainte seront appris tous les jours. Tous les samedis, l'évangile du dimanche suivant sera récité. Les dimanches et fêtes les*

(1) Propos tenus par le Ministre au colloque de Villepinte, le 24 octobre 1997. En outre, le 16 novembre dernier, invité du "Grand Jury R.T.L.-Le Monde-LCI", Claude Allègre a précisé que la morale civique serait introduite en seconde dans les cours de français, d'histoire et d'éducation physique et en terminale dans les cours de philosophie.

(2) A.D. 31 2 E 2093.

(3) Loi du 28 juin 1833 qui organise l'enseignement primaire.

(4) L'Ecole Normale de Toulouse fondée dès juin 1833 occupe les locaux des Archives de l'ancien diocèse civil, rue Saint-Jacques à Toulouse.

(5) Située au Nord du canton de Grenade.

(6) Le comité local de surveillance est composé du Maire, du Curé et d'un ou plusieurs notables.

élèves seront conduits aux offices divins. Les livres de lecture courante, les exemples d'écriture, les discours et les exhortations de l'instituteur tendront constamment à faire pénétrer dans l'âme des élèves les sentiments et les principes qui sont la sauvegarde des bonnes mœurs et qui sont propres à inspirer la crainte et l'amour de Dieu."⁽⁷⁾

Ayant parcouru ce chapitre introductif, on l'invite ensuite à prendre connaissance d'un long, d'un très long texte, véritable bréviaire dans lequel sont exaltées tour à tour les vertus essentielles qui font les bons maîtres : amour du travail bien fait, dévouement sans faille, humilité, discrétion, conduite irréprochable, sans oublier, bien sûr, l'amour de Dieu et la Charité...

Au passage, on remarquera que dans ce très long texte la femme de l'instituteur n'est pas oubliée : *"Comme son mari, lui apprend-on, elle doit être vertueuse, amie de l'ordre et de la paix ; étrangère aux mille bruits du dehors, enfermée dans le secret de sa maison, elle se montrera peu ; elle éloignera d'elle tout ce qui pourrait donner lieu à des discours malveillants et compromettre les siens ! Elle donnera tous les soins à son ménage, aux fleurs et aux légumes du jardin, et ses jours calmes et paisibles, sa présence dans la maison d'école, au milieu de mes enfants, seront un exemple de plus, un délassement et une consolation pour moi, dans les peines inséparables de la vie."*

Si je me suis permis de citer ce bref passage c'est parce qu'il me paraît tout à fait révélateur de la mentalité de ceux qui en ont inspiré la rédaction. Ceci dit, il est temps maintenant, je crois, de vous laisser découvrir ce "texte admirable" d'une grande élévation de pensée, afin que vous puissiez vous faire, par vous-même, une opinion.

*
* *

Aux instituteurs

Se dévouer à l'enseignement, instruire et former ses semblables, c'est assurément une des plus belles missions qu'il soit donné à l'homme de remplir sur la terre. Armer d'avance la jeunesse contre les mauvais penchants, c'est relever l'humanité ; c'est lui assurer, pour le présent et pour l'avenir, la part de bonheur que la Providence accorde toujours à la vertu, quelles que soient sa position et ses épreuves. Dans les apôtres, le Christ s'est préparé des successeurs pour prêcher l'évangile et les dogmes les plus saints ; le prêtre aujourd'hui continue cette glorieuse mission ; et vous, dans un ordre moins élevé, mais non moins important, comme lui, vous vous devez tout entiers à l'accomplissement de ce devoir ; vous en partagez l'honneur avec le prêtre ; comme lui, vous êtes dépositaires de la morale la plus pure, et par là même, en quelque façon, responsables de l'avenir des populations. Aussi le presbytère et la maison d'école, s'élevant l'un à côté de l'autre, sont-ils un centre, un foyer commun de paix, de fraternité et de bons exemples, et se prêtent un mutuel appui, pour que l'homme enfant y reçoive des leçons, et y contracte les bonnes habitudes qui le dirigeront plus tard dans la voie du bien.

⁽⁷⁾ Ce sont les Lois de Jules Ferry qui institueront en France, dans les écoles publiques, la laïcité de l'enseignement notamment la loi du 28 mars 1882 qui a promulgué la neutralité confessionnelle de l'enseignement dans les écoles primaires publiques et qui a décidé que l'enseignement religieux ne pourrait être donné désormais qu'en dehors des édifices scolaires et en dehors des heures de classe.

Le soldat, debout sur la frontière, défend la patrie des envahissements de l'ennemi ; vous, sentinelles avancées de l'instruction et de l'éducation, gardiens scrupuleux de la morale, vous veillez avec soin, afin que nul ne vienne détruire vos œuvres, envahir votre domaine.

Le magistrat, dans son tribunal, juge les fautes, les délits et les crimes ; il condamne le coupable, ou protège l'innocent ; vous, en prévenant ces crimes, ces délits enfantés par le vice, vous élevez une digue au torrent des passions : instruire, c'est moraliser, c'est faire des hommes probes et d'honnêtes citoyens ; c'est ravir à la sévérité des lois des malheureux que peut-être la débauche aurait perdus.

Le législateur, du haut de la tribune, soutient les droits de la nation, crée des lois protectrices, aide au mouvement intellectuel et moral que vos leçons et vos exemples ont produit ; vous, vous éclairez l'homme sur ses devoirs, vous le prémunissez contre les erreurs d'un jugement trop prompt, contre les entraînements dangereux ou les illusions de l'esprit, contre les mensonges calculés et répandus de ces rêveurs politiques d'une égalité absolue et imaginaire, qui oublie presque toujours le devoir pour de chimériques prétentions, et n'apportent que le trouble où devraient régner la paix et le bonheur.

Les parents élèvent, entretiennent leur enfant, lui créent une position ; vous, vous élevez son âme, vous faites germer une ample moisson dans un sol que vous rendez fertile, en y déposant une semence précieuse ; vous vous associez au travail du père de famille, vous le remplacez souvent, vous suppléez quelquefois à l'insuffisance de son instruction ou de son jugement. Vous préparez l'enfant à tenir dignement sa place dans le monde, à faire honneur à sa famille, à son pays, à vivre heureux dans la position sociale que lui feront ses vertus, ses talents, son travail ou la dure nécessité. Vous êtes donc en quelque sorte à la fois pères de famille, prêtres, législateurs, soldats, magistrats. Mais une mission si grave, si délicate, si complexe, que de qualités elle exige de vous ! L'étude, l'expérience, le temps vous les donneront, si dès l'abord vous avez reconnu en vous une vocation sincère. Je dis une vocation véritable, car la mission de l'instituteur n'est pas cette vulgaire profession qui borne ses prétentions et ses devoirs à enseigner aux enfants la lecture, l'écriture et le calcul ; mais une vocation généreuse et sainte pour la continuation de l'œuvre de Dieu et de l'œuvre de la mère : de la mère en achevant l'homme dans l'enfant ; de Dieu en achevant le chrétien dans l'homme, c'est-à-dire, en travaillant à rapprocher de la ressemblance divine l'homme que Dieu a créé dès l'origine à son image, et à qui J.-C. est venu offrir, pendant les jours de sa vie mortelle, le modèle visible et parfait sur lequel il doit se conformer.

Cependant, ne vous effrayez pas trop des difficultés de vos fonctions : soyez honnêtes gens, chrétiens fidèles, citoyens zélés, couronnez ces qualités par un généreux dévouement, et tout deviendra facile. A l'école normale, on vous a dit ce qu'il faut de résignation pour embrasser votre carrière. En excitant votre courage, on a réveillé votre zèle ; les habitudes d'ordre et de discipline qui ont présidé à votre éducation d'élèves-maîtres vous aideront à triompher des obstacles. Là, vous avez rempli le devoir de l'obéissance, pour apprendre à commander ; on vous a montré tout ce que vous devez acquérir, fermeté sans colère, bonté sans faiblesse, paternelle autorité, conduite à l'abri de tout soupçon. Des leçons précieuses vont ont démontré la nécessité d'une patience à toute épreuve, d'une impartialité sévère, de cette noble élévation de caractère qui fait la dignité, qui amène la franchise, la fraternité, les bons exemples, les sages conseils, la charité pour tous.

Et la religion, cette sauvegarde de l'honneur, des nobles sentiments, des bonnes mœurs ; ce premier de tous les devoirs, puisque c'est au Créateur qu'il doit être rendu ; cet hommage de nos pensées, de nos œuvres, de nous-mêmes au père commun ; c'est dans elle que vous trouverez votre force, vos vertus. Elle est une nécessité pour l'homme, un double devoir pour l'instituteur, puisqu'il doit l'enseigner. Vous aurez donc une foi vive, sincère, éclairée ; c'est la triple condition de vos bons succès, et le bien que vous ferez sera nécessairement en rapport avec les qualités que vous aurez acquises, et avec la religion que vous aurez professée, enseignée, pratiquée.

Instituteurs, en présence d'une si honorable mission, en possession d'un pouvoir moral si étendu, que votre esprit ne s'enfle pas ; faites qu'on oublie ce reproche, cette honte proverbiale attachée autrefois au caractère du *Maître d'Ecole*. L'Orgueil est l'œuvre du démon, c'est le mal moral que Dieu a mis en première ligne dans sa réprobation. L'Orgueil ! il dessèche le cœur, il éloigne les amis, il souille les œuvres, il empoisonne la vie. Repoussez cet ennemi de vous-mêmes ; que l'humilité, en inspirant vos actes, plane sur vos pensées : trésor immense, elle enrichit le cœur elle élève l'âme et donne à l'homme toute sa dignité. Le temps viendra où le père dira à son fils : prends modèle sur ton maître, sois humble et simple comme lui ; alors votre mission sera pleinement remplie, vous aurez fait le bien. Alors vous trouverez dans la considération publique, dans votre famille, en vous-mêmes, la juste récompense de vos efforts, car *"celui qui se consacre de tout cœur à l'éducation de la jeunesse, ne trouve pas une suffisante compensation dans le pain qu'il obtient à titre de juste salaire ; ces soins, qui réunissent ceux d'un père et d'une mère, ne sortent pas de l'âme d'un mercenaire ; ils ennoblissent celui qui en fait son habitude ; ils disposent à aimer et donnent droit à un retour d'affection."* (Silvio Pellico)⁽⁸⁾.

Résolutions prises en entrant en fonctions*

Les habitudes ont un grand empire ; il est difficile de s'y soustraire ; le moyen c'est d'en contracter de bonnes. L'instituteur, au début de sa carrière, doit donc se faire une règle de conduite, obéir à certains principes desquels dépendent en grande partie la tranquillité et le bonheur de la vie. Souvent rempli de bons désirs, il ne lui manque qu'un guide pour le diriger ; c'est pour atteindre ce but que les résolutions suivantes ont été proposées ; les détails y abondent, il est vrai ; les exigences y semblent multipliées ; mais pour qui veut bien faire, nous sommes peut-être trop concis : au reste, ce n'est pas dans un jour que l'on devient instituteur, l'homme est trop imparfait. Que tous les instants soient consacrés à une même pensée, celle du bien ; surtout qu'on persévère, que rien n'ébranle une ferme résolution, et on sera étonné soi-même des progrès qu'on y fera. C'est lentement que la nature travaille, mais c'est avec continuité : elle atteint toujours le but avec la moindre dépense de temps et de force.

Laissons parler l'instituteur pénétré de cet amour du bien auquel il dévoue sa vie.

⁽⁸⁾ Ecrivain italien (1789-1854).

1) Principe fondamental

Ma pensée dirigée vers le Ciel, mes relations avec les hommes, l'examen de moi-même me remettent sans cesse sous les yeux mes devoirs les plus importants : — l'amour de Dieu, — la charité, — la modestie.

2) Devoirs particuliers

JOURS DE CLASSE. — A l'école normale, je me levais à 4 heures du matin en été et à 5 heures en hiver ; je conserve cette bonne habitude ; je dois être un des hommes les plus vigilants de la commune.

Ma première pensée est une action de grâces à la Providence pour le passé, une prière pour l'avenir ; c'est un acte de foi, d'espérance, d'amour, un bon exemple pour mes enfants, pour ma famille : je l'accomplirai avec persévérance.

Il me reste trois heures avant l'ouverture de l'école, c'est peu pour tout ce qui est à faire ; n'ai-je pas mon jardin à cultiver, ma maison à approprier, enfin, à préparer toutes mes leçons du jour ?

L'école ouverte, heureux de revoir mes jeunes élèves, je les aborderai d'un air joyeux, mais digne. Ils prieront avec moi : je serai recueilli, actif, patient, ferme, bon. Je donnerai mes soins à tous ; — je maintiendrai partout l'ordre, la discipline, et je terminerai la classe par le chant d'un cantique, d'un psaume, d'un hymne religieux ou national.

Onze heures sonnent. Deux heures de repos me sont données, j'en profite pour inscrire des notes sur mon Grand-livre, et pour prendre en famille mon frugal repas : le froment récolté sur mes quelques ares de terre, le vin de ma petite vigne, le lait de ma vache, les légumes de mon jardin, les fruits de mes arbres ; voilà l'économie de mes repas habituels. — Je serai fidèle à ce genre de vie.

A une heure précise je donnerai le signal de la classe ; sous aucun prétexte, je ne dérogerai à cette règle. — Comme le matin, j'entre en classe avec le sentiment profond des devoirs que ma mission m'impose : — dignité, convenance, propreté, patience, ordre, fermeté, discipline, bonté, — ce sont autant de qualités dont je dois me faire une habitude de manière à me les approprier, à me les rendre naturelles.

Dans la soirée vient l'heure des leçons particulières aux adultes, aux ouvriers⁽⁹⁾ ; mon zèle doit croître comme l'importance de cette tâche ; j'étudierai leurs besoins, je suivrai leurs progrès ; — aux uns je donne le prix du secours qu'ils me prêtent dans la direction de mon école, aux autres l'instruction qu'ils n'ont pu acquérir ; je dois être tout dévouement pour cette classe intéressante d'élèves.

L'heure du coucher arrive ; chacun a rempli sa journée ; mais l'instituteur ne doit point s'endormir sans offrir des actions de grâces à la Divinité. La prière se fera chez moi en commun ; réunis, on prie mieux et d'une manière plus efficace. — Retiré alors dans le secret de ma famille, je remonterai par le souvenir aux choses de la journée pour y fortifier mon expérience, et j'inscrirai exactement sur mon journal tout ce qui pourra exercer une

(9) Cours du soir donnés par l'instituteur, après la classe, à l'intention des adultes illétrés.

influence heureuse sur l'instruction et sur l'éducation de la jeunesse. Ce sera la dernière action du jour ; puisse-t-elle être utile à l'avenir des autres, et, dans l'occasion, venir en aide aux successeurs qui jetteront les yeux sur un écrit fait avec vérité et avec conviction !

JEUDIS. — Les jours de congé sont pour moi, comme pour les élèves, des jours de joie, de récréation et de promenade. Régulièrement je me rends au chef-lieu de canton, pour assister aux conférences. Je vois mes collègues chez moi ou chez eux ; je continue ainsi des relations commencées à l'école normale. Nos entretiens sont sérieux ; la gaîté y règne, et le plus grand respect y préside. C'est là que sont exposées, discutées et résolues des questions de méthode, de pédagogie, et que notre expérience reconnaît la vérité et la justesse des principes qui nous ont été développés pendant notre éducation d'élèves-maîtres.

DIMANCHES. — Le dimanche chez moi aura toujours un air de fête. Dès le matin, au dedans et au dehors, tout sera balayé, ciré, brossé, mis en ordre ; — mes enfants et moi, nous nous distinguerons par une tenue simple et de bon goût. Suivi de ma famille, je me rendrai régulièrement aux offices, ma mission est une espèce de sacerdoce et en cela je dois imiter le pasteur de la paroisse, et donner comme lui l'exemple.

Ma surveillance ne sera point oisive ce jour là ; j'aurai les élève sous les yeux, à l'église ; je les observerai dans les rues, sur la place, dans les promenades et mes remarques donneront sûrement lieu, pour le lundi matin, à des leçons de bonne tenue, de politesse et de convenance.

Les cabarets sont des lieux de désordre, les jeux publics sont des amorces dangereuses. — Ils sont plutôt hantés par les fripons que fréquentés par les honnêtes gens, et l'instituteur doit en préserver la jeunesse, par ses conseils, par ses exemples. On ne me verra donc jamais attablé dans une auberge ou en querelle de jeu. Il est pour moi des soins plus importants : visiter le pasteur, le maire, les pères de famille, mes propriétés, des collègues, des amis ; au retour, prendre en commun une douce récréation à la mairie, au presbytère, chez moi. Les divertissements honnêtes sont permis ; ceux de famille sont un devoir.

3) Devoirs plus généraux

DIEU. — Pourrais-je oublier que c'est Dieu qui m'a créé ; qu'il dispose de moi, dans le présent et dans l'avenir ; qu'il m'a donné des yeux pour admirer la magnificence de l'univers et une intelligence pour le comprendre ? Quelle est la puissance qui dirige le savant dans les spéculations de la science ? Quel est le bras qui soutient l'homme courbé sur sa charrue ? Qui a dit au bœuf de tracer son sillon ? à la vapeur de sillonner les mers et de franchir les distances ? N'est-ce pas Dieu, cet être suprême, mystérieux, profond, souverain, mais accessible par ses merveilles à notre intelligence. Pourquoi donc tant d'indifférence chez la créature ? Pourquoi ce culte plus général de la gloire et des hommes qui s'évanouissent comme un peu de fumée ? Ce culte plus général encore de l'intérêt, veau d'or, source de déceptions, d'humiliations et de tourments. Pour moi, occupé dans mon humble sphère de former le cœur de la jeunesse, de développer l'intelligence et l'esprit de l'homme, la morale du Christ sera ma règle, et sa parole, ma loi.

Je serai donc sincère dans ma foi ; l'hypocrisie étant le plus honteux des vices : c'est un vol caché.

Je serai éclairé dans ma foi, puisque ma mission est d'éclairer les autres.

Je pratiquerai religieusement les actes intérieurs et extérieurs de ma religion, puisque je dois à mes semblables l'exemple et non le scandale.

MON ECOLE. — Après Dieu, mon école. Et si, dans les occasions difficiles, la religion me donne du bonheur et des consolations, c'est elle encore qui me donne le courage et la vertu nécessaires pour accomplir en tout ma mission : "Laissez venir à moi les petits enfants" disait le Sauveur du monde ! Il sera mon modèle, et telles seront les paroles dont s'inspirera mon cœur pour instruire et moraliser la jeunesse. Mon école ne sera pour moi que ma famille plus étendue ; mes enfants, confondus avec ceux des autres habitants, n'auront qu'une part égale dans mon instruction, dans mon zèle, dans mes efforts. Père dévoué de cette grande famille, je veux, par ma constante dignité, par ma persévérance dans le bien, agir sur le cœur de mes enfants, tellement qu'au sein de l'école, autour de ma demeure, il se répande un parfum de bien-être, d'ordre, d'instruction, de politesse. Ma vieillesse n'aura point à rougir de l'oubli de mes devoirs, et le souvenir du peu de bien que j'aurai fait m'aidera à attendre sans crainte le moment où Dieu disposera de moi.

LA MAIRIE. — Le maire est un officier public, dépositaire des droits de l'autorité supérieure ; il veille aux intérêts moraux et matériels de la commune qu'il administre ; je lui dois le respect, l'obéissance ; je dois m'entendre avec lui pour les améliorations qui touchent à l'instruction primaire ; nos relations, toujours bienveillantes, auront pour but le moyen de donner une sage direction à la jeunesse. Je le prierai de visiter souvent mon école ; si c'est un devoir pour lui, ce sera un honneur pour moi et un bien pour tous.

Si je suis choisi pour être secrétaire de mairie⁽¹⁰⁾, je serai l'homme de discrétion et non un de ces hommes soi-disant habiles qui troublent une commune, qui violent le secret des délibérations, qui sont à la fois maire, conseiller municipal, notaire, arbitre, juge, chantre et sacristain ; qui usent leur santé, font agir leur influence et dépensent leur énergie pour élever ou abattre celui qu'ils affectionnent ou qu'il méprisent. Honte à ces artisans de discorde et de malheur !

LE PRESBYTERE. — Au centre du village, près de l'église, s'élève le presbytère. Le ministre de la parole divine, dépositaire de la foi et de l'enseignement du Christ, le remplace sur la terre par l'exemple de ses vertus et pour la prédication de l'Évangile. Consolateur des misères humaines, il vit en dehors de tous les bruits du monde ; il n'apparaît à l'homme que pour apaiser les douleurs de son âme, pour calmer sa conscience, et le régénérer par le pardon que seul il a le pouvoir de faire descendre du ciel. — Ministre de paix, s'il franchit les degrés du temple, c'est pour y faire entendre cette morale divine qui réconcilie les ennemis, qui fait oublier la vengeance, qui pardonne les injures et qui inspire aux hommes ces nobles sentiments de fraternité et de dignité qu'il trouve dans la religion, dans la foi.

(10) L'instituteur occupe souvent, à cette époque-là, les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes rurales. Il est une des rares personnes avec le Maire et le Curé sachant lire et écrire.

Exempt de haine et de parti, sa maison est ouverte à tous, le jour, la nuit, au nouveau-né que lui offre une mère pour le bénir et le régénérer, au pauvre dont il est le père, au riche qu'il rend meilleur par l'exemple de la charité, à l'époux qui lui demande de bénir son union, et au fils désolé qui réclame pour son vieux père mourant une dernière assistance. Sa charité est sans bornes ; il brave tout, la nuit, la pluie, le vent, le froid ; il court à des distances considérables pour s'asseoir au chevet du mourant et préparer son âme par des bénédictions et des prières au dernier et si redoutable voyage. Sublime et sainte mission ! O dignité du sacerdoce ! — Dans ma position plus humble, mais aussi dévouée, mes fonctions touchent par bien des côtés au ministère auguste que j'admire. — Aussi, glorieux et jaloux de partager une mission de civilisation et de moralité, je ne négligerai aucune occasion de m'entendre avec le chef de la paroisse pour le bien commun. Frères par position sociale aussi bien qu'en J.-C., amis par caractère, nos relations bienveillantes seront une source de bons exemples et d'encouragements pour tous. Nous travaillerons ensemble au défrichage du sol ingrat où la démoralisation et l'impiété poussent leurs profondes racines ; et nos efforts, réunis à ceux du maire, feront un faisceau dont la triple unité sera une digue contre le mal et un encouragement au bien.

Ce prêtre instruit et aimable, le plus souvent mon guide, deviendra aussi mon soutien ; je solliciterai ses fréquentes visites ; elles ne pourront que concourir à la dignité de mes fonctions. Aussi lui devrai-je reconnaissance, amitié, respect. Entre nous, point de rivalité jalouse, rien de bas, de servile ; la dignité du sacerdoce, comme aussi la dignité de l'instituteur, s'y oppose ; des deux côtés donc, émulation, fraternité, concorde et bienveillance.

LES AUTORITES préposées à la surveillance et à l'inspection des écoles primaires. — S'il est une autorité à laquelle je doive confiance, respect et soumission, c'est assurément celle qui a pour mission spéciale de surveiller l'instruction primaire. Pendant mon séjour à l'école normale primaire, je fus interrogé par les hautes notabilités de l'instruction publique. Les inspecteurs généraux de l'Université, le recteur, les inspecteurs d'Académie nous visitaient quelquefois. A leur tour, les inspecteurs spéciaux, les membres de la commission de surveillance, notre directeur venaient souvent s'assurer de nos travaux et juger nos efforts. La justesse de leurs observations, un mot dit avec la rectitude d'esprit d'un homme supérieur, la dignité de ces hauts fonctionnaires m'imposèrent toujours ; et de l'examen même le plus sévère, je sortis assurément meilleur.

Elève-maître, j'aimais les inspections ; instituteur, j'en serai avide. Combien je serais heureux si jamais un inspecteur général descendait dans l'humble école de mon village ! Aux yeux de toute la population, aux yeux des élèves, il serait l'envoyé du Roi⁽¹¹⁾, il me rendrait fier de sa présence ; et mon courage serait centuplé. Quelquefois le recteur et les inspecteurs viendront par leur présence encourager le travail, le zèle du maître et des élèves ; j'en bénirai la Providence : ce sera un bienfait profitable pour eux et pour moi.

Le jour de la visite d'un inspecteur spécial, d'un sous-inspecteur, d'un membre du comité supérieur ou d'un inspecteur cantonal sera pour moi un jour de fête. Je serai glorieux de montrer la bonne tenue des élèves, la propreté de la salle de classe, l'ordre, la discipline qui règneront dans l'école ; et si les résultats sont le rapport de l'instruction ne sont pas toujours tels que je les désire, au moins on pourra constater mes efforts. Ce jour là,

(11) *Le Grand Livre à l'usage des Instituteurs* a été rédigé en 1846, sous la Monarchie de Juillet, à l'époque de Louis-Philippe.

il y aura réunion du comité communal⁽¹²⁾ ; on y discutera les intérêts de l'école ; on y projettera des améliorations, des réformes ; et on m'aidera d'observations, d'avis, de conseils qui seront exactement consignés sur mon Grand-livre, pour qu'ils ne soient perdus, ni pour mes successeurs, ni pour moi.

LES PERES DE FAMILLE. — Souvent le père de famille, pauvre et sans ressources, préoccupé d'ailleurs de ses intérêts privés, ne peut donner à ses enfants l'éducation qu'il n'a pas reçue lui-même : mon activité et mon zèle y suppléeront. J'aurai avec les parents des rapports fréquents, basés sur le ferme désir de leur être utile, ainsi qu'à leurs enfants ; rien n'affaiblira mon zèle, ne paralysera ma volonté. Je sais la tendre susceptibilité d'une mère, l'amour-propre d'un père, je connais toutes ces faiblesses : j'aurai donc mille précautions à prendre, des sentiments, des affections à ménager ; il me faudra la droiture d'un sage et bien des jours d'expérience, pour ne pas faillir à une tâche si rude. Je dirai néanmoins avec sincérité, avec franchise tout ce qui pourra contribuer au bien des enfants ; je serai moins prodigue de conseils qu'avare de reproches ; et peut-être qu'en vue de la sincérité de mes paroles, des sentiments qui m'animent et qui dirigent ma conduite, j'aurai le bonheur d'être quelquefois écouté. Il n'y aura à mes yeux, ni riche, ni pauvre, ni savant, ni ignorant, ni méchant, ni flatteur ; je dois à tous une juste déférence, et c'est ici que trouve son application entière et complète le beau précepte de l'Évangile : *"aimez votre prochain comme vous-mêmes, et ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait."*

Loin de moi aussi la pensée de rechercher les réunions bruyantes, les compagnies joyeuses où se perd un temps précieux sacrifié à la bonne chère. Instituteur prudent, j'assisterai rarement et toujours avec réserve aux repas somptueux, aux banquets du baptême, aux festins des noces. Cependant je ne refuserai pas une aimable invitation, quand mon refus pourrait être taxé d'orgueil ; j'accepterai avec reconnaissance et avec plus de plaisir le pain noir du pauvre qu'une place à la table du riche, parce que ma présence y fera plus de bien ; et qu'à mon tour, je pourrai, dans l'occasion, user d'une honorable et généreuse réciprocité.

MES INTERETS. — Mes plus chers intérêts sont ceux de mon école. Les miens propres viendront les derniers ; c'est là que le moi doit s'effacer, car "il est haïssable", dit Pascal. Mais, de même que mon devoir est de remplir toutes les obligations que j'ai pu contracter, de même j'ai droit d'attendre des autres une juste réciprocité ; néanmoins on ne me verra pas au coin d'un champ disputer pied à pied un pouce de terre, ni tenter des procès qui ruinent les familles et n'enrichissent personne. En cas de contestation, les titres à la main, je saurai, par le langage modéré de la justice et de la raison, obtenir un arrangement amiable, terme, au reste, où devraient aboutir les assignations, les exploits, les jugements. Cependant une bonté excessive ne doit point dégénérer en une faiblesse dont mes enfants pourraient, à juste titre, me faire reproche. Je m'efforcerai, par la régularité de mes comptes, par la bonne foi de mes explications, d'éviter ces conflits dangereux ; et s'il y a souvent de mutuelles concessions à se faire, au lieu d'être un brandon de discorde et un aliment à l'injustice, je serai un homme de paix, de conciliation. Je saurai attendre.

(12) Le Comité Communal comprend le Maire ou son adjoint, le Curé ou le pasteur et plusieurs notables locaux.

MA FAMILLE. — Les joies pures de la famille sont loin de m'être interdites. prudent dans le choix d'une épouse, et bien pénétré de l'acte sérieux qui l'attache à moi, je saurai, sans négliger les intérêts de mon avenir, ni les exigences de mon âge et de ma position, mettre en première ligne les qualités du cœur et de l'esprit. Je veux, si j'ai le bonheur d'avoir une compagne et des enfants, qu'ils soient l'honneur de ma vie. La femme de l'instituteur doit être, comme son mari, vertueuse, amie de l'ordre et de la paix ; étrangère aux mille bruits du dehors, enfermée dans le secret de sa maison, elle se montrera peu ; elle éloignera d'elle tout ce qui pourrait donner lieu à des discours malveillants et compromettre les siens ! Elle donnera tous ses soins à son ménage, aux fleurs et aux légumes de son jardin, et ses jours calmes et paisibles, sa présence dans la maison d'école, au milieu de mes enfants, seront un exemple de plus, un délassement et une consolation pour moi, dans les peines inséparables de la vie.

Extrait du *Grand Livre à l'usage des Ecoles primaires publiques de Haute-Garonne.*